

Documents Administratifs

Texte DGD n°050 de l'année 2013

Du 21.10.2013

Objet : Etablissement de demandes de renseignements en matière d'origine.**Référence :** texte DGD 183/2008 en date du 22/10/2008.

Dans le but d'affiner les prestations fournies aux opérateurs économiques par la Direction Générale des Douanes, et dans un souci de raccourcir les délais de réponse sur les demandes établies par les exportateurs Tunisiens relatives à l'origine des marchandises à exporter vers les pays liés avec la Tunisie par des accords préférentiels au sein de la zone PANEURMED ou d'autres accords, il est porté à la connaissance du service et des usagers qu'il a été décidé de réduire les délais du traitement des demandes de renseignement en matière d'origine, et de les limiter à 05 jours à compter de la date du dépôt de la demande au bureau d'ordre central de la Direction générale des douanes.

Le Directeur Général des Douanes**Abderrahmen Khoctali**